



Climat-Air-Énergie

Ateliers Climat-Air-Énergie du SRADDET - Vendredi 5 Mai 2017

URBANISME BÂTI

Etat des lieux Climat-Air-Énergie

Consommation énergétique

En 2014, les secteurs résidentiel et tertiaire représentaient 34 % des consommations d'énergie des Hauts-de-France, soit 6,1 ktep (dont respectivement, 4,2 Ktep par le résidentiel et presque 2 Ktep pour le tertiaire).

Pour le résidentiel, la consommation a augmenté de +25 % de 1990 à 2014 (+1,1 % par an), malgré une consommation unitaire des logements en baisse, passant en moyenne de 16,2 MWh/an/logt (1990) à 15,2 MWh/an/logement (2009) pour l'ex-Nord - Pas-de-Calais, soit -7 % en 20 ans. De même en ex-Picardie.

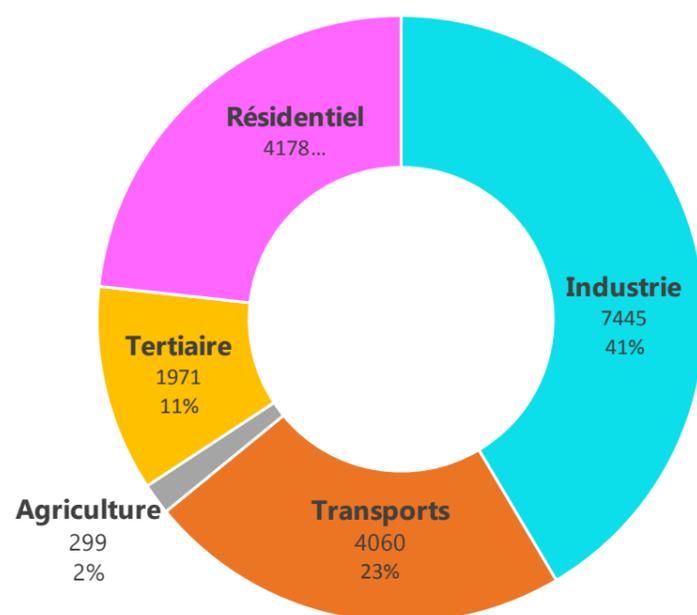
Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

1. le parc de logements grandit (+18 % pour l'ex-Nord-Pas de Calais ; +22 % pour l'ex-Picardie) principalement en raison de la décohabitation et du vieillissement de la population ;
2. les usages nécessitant de l'électricité spécifique (appareils et électroménager hors chauffage et eau chaude sanitaire) augmentent. Cette hausse est compensée par l'amélioration générale de l'efficacité énergétique (qui suscite cependant parfois un « effet rebond »¹).

Pour le tertiaire, comme pour le résidentiel la consommation augmente de 1990 à 2014, atteignant 1971 ktep en 2014 (11 % du bilan régional).

Malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement du secteur et de ses usages associés explique la hausse. Les usages principaux sont le chauffage, l'eau chaude sanitaire puis l'électricité spécifique.

Consommation d'énergie finale par secteur en 2014, Hauts-de-France (ktep)



Source : Observatoire Climat HDF - outil Norener

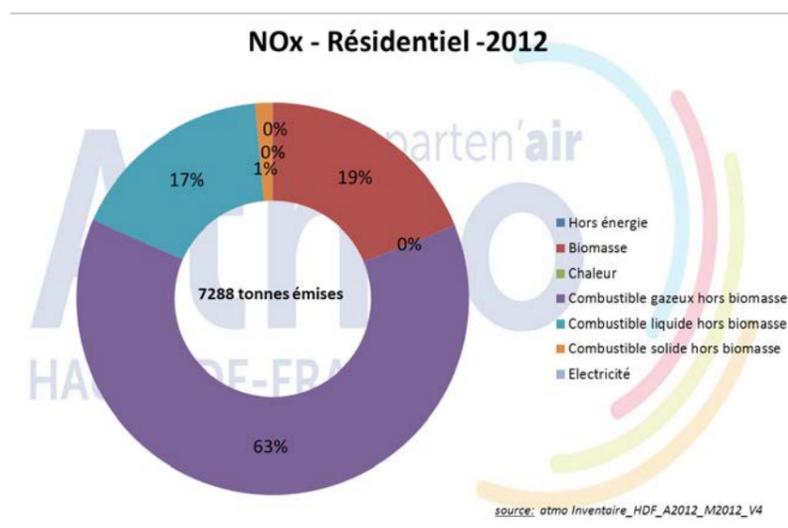
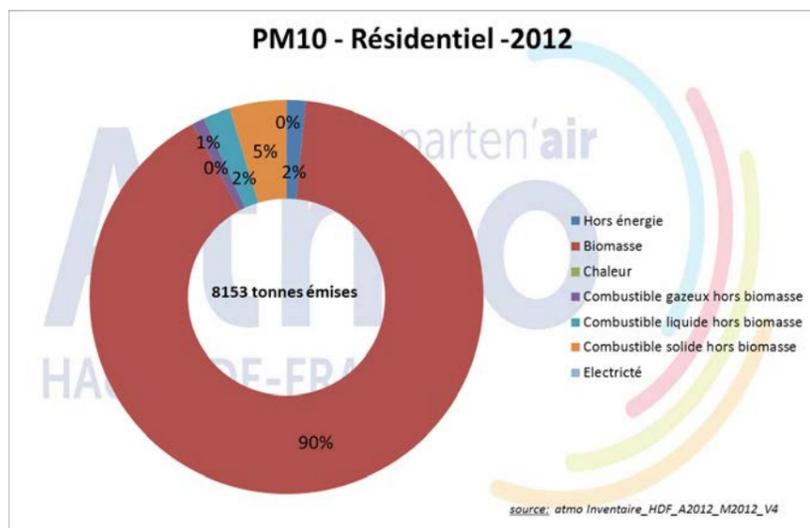
¹ On appelle « effet rebond » la façon dont certains gains environnementaux obtenus grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation, chauffage plus performant, diminution des consommations des véhicules, etc.) vont être annulés par une augmentation des usages : si les ménages se chauffent plus, habitent de plus grands logements et doivent parcourir de plus grandes distances pour se rendre à leur travail, au final, les quantités consommées continuent d'augmenter.

Le mix énergétique résidentiel et tertiaire est peu diversifié. Pour le résidentiel, le gaz naturel domine (plus de 41 % des consommations en 2014). La desserte en gaz est plus élevée que la moyenne nationale (22 % des communes desservies au niveau national contre 61,4 % pour le département du Nord). Pour le tertiaire, l'électricité domine avec 44 % de l'énergie utilisée annuellement dans ce secteur (moyenne Hauts-de-France 2009-2014).

Emissions de gaz à effet de serre

Les secteurs résidentiel et tertiaire émettent environ 10,2 Mt eqCO₂/an, (environ 16 % des émissions régionales). Il existe une différence marquée entre les deux ex-régions, avec 4,2 Mt eqCO₂/an, soit 13 % des émissions en Nord - Pas-de-Calais en 2013, et 6 Mt eqCO₂/an, soit 25% pour la Picardie en 2010.

Qualité de l'air et émissions de polluants



Le secteur résidentiel est nettement prépondérant par rapport au tertiaire pour les émissions de NO_x et PM₁₀. La vigilance reste de mise quant à la combustion de biomasse dans le résidentiel qui génère, dans le cas d'équipements anciens ou peu performants, des rejets significatifs de particules PM₁₀ dans l'air. De même, pour les émissions de dioxyde de soufre liées à l'utilisation du fioul.

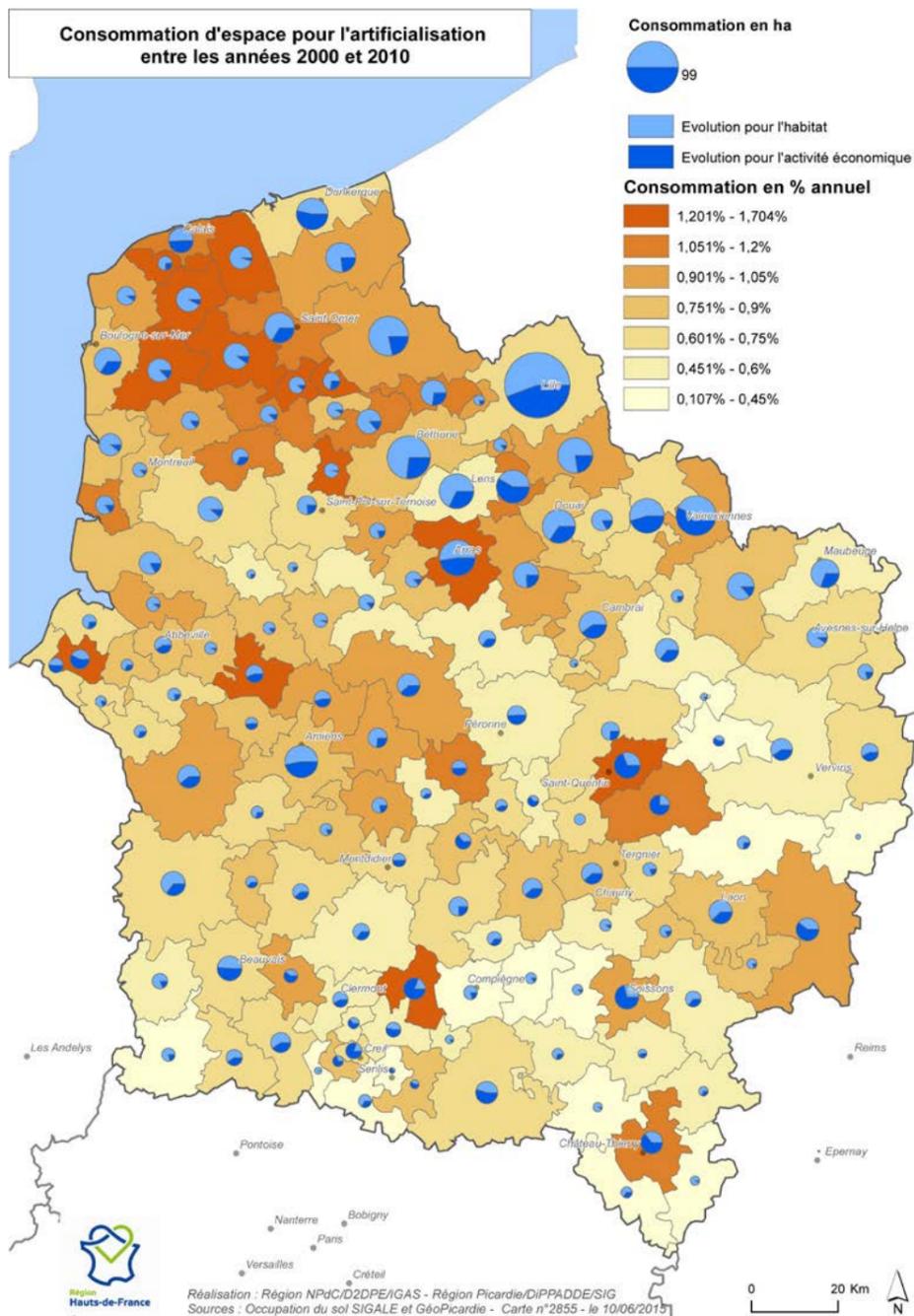
Une inflexion progressive de la consommation foncière

Le dynamisme démographique régional est surtout porté par des petites communes (notamment de moins de 1 000 habitants, qui représentent près de 75 % des communes de la région).

Ce phénomène est notamment visible dans les grandes couronnes périurbaines des agglomérations. Au jeu des migrations internes, les grands pôles urbains perdent de la population au profit des espaces périurbains et ruraux. Ainsi, les conurbations du bassin minier et du bassin industriel de Maubeuge, comme l'agglomération amiénoise, connaissent une perte importante de population à l'inverse de leur couronne périurbaine.

La métropole lilloise affiche aussi un léger déficit migratoire. Sa population augmente néanmoins en raison d'un solde naturel excédentaire supérieur au déficit.

L'étalement urbain progresse (les zones urbaines et espaces artificialisés ont augmenté de 7,3% entre 1998 et 2010). Il induit souvent d'une standardisation des formes urbaines et des paysages, et il réduit les capacités de stockage carbone des sols.



Néanmoins, par rapport à la période de référence 1998-2005 les contenus des documents d'urbanisme révisés (à la date d'octobre 2016) montrent une inflexion de l'ordre de 47 % de leur « consommation foncière plafond », y compris sur des territoires ruraux.

509 hectares agricoles sont préservés par an (équivalent de 7 exploitations/an dans le Nord - Pas-de-Calais). Si cette tendance se confirme à l'échelle de l'ensemble des SCOT, les objectifs de l'ex-SRCAE Nord - Pas-de-Calais sont atteints, avec notamment une consommation foncière de l'ordre de 610 hectares par an.

Par ailleurs, la région Hauts-de-France est riche en friches, qui constituent un stock de foncier potentiellement ré-injectable. La région comporte en effet 14,5 % des espaces en friches polluées (source : BASOL) alors qu'elle représente 5 % de la surface du territoire national.

Enfin, la région présente l'atout d'une forte densité de son réseau ferroviaire et d'un maillage de gares importants, potentiellement favorable à une mobilité plus multimodale et moins carbonée.

Orientations et leviers

Ce chapitre reprend les orientations et objectifs des ex-SRCAE Nord Pas-de-Calais (BAT et AT) et Picardie (OxDx).

Secteur du bâtiment OBJECTIFS 2020 :

Réhabiliter thermiquement les logements et lutter contre la précarité énergétique - BAT1, O1D1, O1D2, O1D3

Nord - Pas-de-Calais : Réhabiliter 50 000 logements par an en moyenne, soit une multiplication par 4 à 5 du rythme actuel, en ciblant prioritairement les logements construits avant 1975 et en visant une qualité optimale des gestes entrepris (réduction de 60 % des besoins de chauffage en moyenne)

Picardie : Mettre en place un programme public et global de promotion de l'efficacité énergétique
Un effort quatre fois supérieur à la tendance 2007 est attendu (13 000 logements/an)

Réhabiliter le parc tertiaire et stimuler l'innovation à travers la rénovation des bâtiments publics - BAT2, O6D2

Nord - Pas-de-Calais : Réduire de 50 % les besoins de chauffage sur au moins un quart des surfaces du parc tertiaire, soit 20 % du parc public et 1/3 du parc privé

Picardie : Stimuler l'innovation à travers la rénovation des bâtiments publics
Dépassement des exigences réglementaires lors des travaux de construction et réhabilitation énergétique des bâtiments publics

Consolider les compétences et les offres des acteurs du bâtiment vers la performance énergétique - BAT3, O6D1, O6D3

Informer, former les acteurs du bâtiment pour accompagner une mise en œuvre rapide des futures réglementations thermiques sur les logements neufs

Développer les compétences locales des filières du bâtiment vers la performance énergétique
Favoriser l'émergence d'une offre globale de prestation de travaux

Développer les éco-matériaux et le recyclage des déchets du bâtiment

Développer l'usage des éco-matériaux en particulier le bois en privilégiant les filières locales- BAT8, O6D4

Développement des filières locales de production d'éco-matériaux

Mieux récupérer, recycler et réutiliser les déchets du bâtiment - O11D1

Augmentation de l'offre en matériaux de construction issus du recyclage
Priorisation des matériaux recyclés dans les achats des professionnels

Préparer le patrimoine bâti aux évolutions climatiques

Préparer le patrimoine bâti aux évolutions climatiques - O11D3

Température décente dans les logements
Qualité de l'air intérieur contrôlée

Secteur de l'Urbanisme

Aménagement du territoire et atténuation

Freiner l'étalement urbain en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même et la reconversion des friches urbaines - AT2, O12D1, O11D2

Contenir le phénomène de périurbanisation (Nord - Pas-de-Calais : limiter à 500 ha/an l'extension de l'artificialisation des sols, et donc diviser par 3 la dynamique d'artificialisation des sols observée entre 1998 et 2005)

L'espace urbain est continu avec l'utilisation de chaque parcelle

La surface agricole utile se maintient

Réappropriation des bâtiments existants

Développer l'urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs - AT4, O2D1, O4D1

Favoriser la localisation des nouvelles entreprises à proximité des zones urbaines et des axes de transport

Densifier les centres urbains.

Améliorer la desserte

Nord - Pas-de-Calais : Sur les 148 communes de plus de 5 000 habitants et emplois desservies par le TER, construire d'ici 2020 dans les aires d'accessibilité aux gares 20 000 logements et 450 000 m² de surface hors oeuvre nette (SHON) de locaux tertiaires

Promouvoir la mixité fonctionnelle - AT5, O4D1

Diminuer la part relative de la surface foncière des zones monofonctionnelles dans la trame urbaine (zones d'activité, zones commerciales et lotissements résidentiels)

Densifier et intensifier (diversifier les services...) les zones monofonctionnelles existantes qui le permettent

Conclusion : Dans le domaine du bâtiment, un enjeu prioritaire est de réduire les consommations d'énergie. Pour l'urbanisme, les SRCAE inscrivent l'ambition d'une stratégie foncière économe et équilibrée, encourageant le développement de l'urbanisation près des points d'accès en transports collectifs et promouvant la multifonctionnalité urbaine.

Analyse de l'état des lieux, des enjeux et des leviers, au regard des travaux à mener dans le SRADDET

Depuis l'élaboration des SRCAE, le contexte législatif européen et national a changé (Paquet 2016 « énergie propre », lois NOTRe, TECV, et MAPTAM notamment) ; Une nouvelle région s'est créée, avec de nouvelles orientations (REV3...).

Dans ce nouveau contexte, l'état des lieux et les enjeux restent-ils partagés ?

Les orientations pré-identifiées sont-elles confirmées ? Quelle priorité leur donne-t-on ?